

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 025_2022

Séance du vendredi 8 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vendredi huit avril à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 4 avril 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. Maxime ROSKOSCHNY, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Mme Catherine WILLEMS ayant donné procuration à Mme Justine DURETETE,
Mme Domitille DENEUVILLE ayant donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Eddy ROLIN.

Fin de la séance : 20h40

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
FLANDRE-LYS – REMPLACEMENT DES AEROTHERMES DE LA SALLE VICTOR DEHAINE.**

VU :

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16 V ;

La délibération du 28 mars 2019 relative à l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel (dénommé 2019/75), aide à l'investissement des communes membres modifiée par délibération du Conseil communautaire en date du 18 juin 2020 ;

La délibération du Conseil communautaire n°2020D051 - Finances, mutualisation, transferts de charges - Attribution d'un Fonds de Concours aux communes membres, dénommé Mandat 2020-2026/01 en date du 15 octobre 2020 ;

La délibération du conseil communautaire de la CCFL n°2021D130 en date du 29 juin 2021 portant modification des conditions d'attribution du fond de concours aux communes membres ;

Suite au contrôle annuel des appareils de chauffage, il est apparu que les deux aérothermes de la salle Victor Dehaïne présentaient un défaut de sécurité (éventration des corps de chauffe).

Le remplacement de ces deux appareils est indispensable pour le confort thermique et la sûreté sanitaire des publics et du personnel communal.

Un premier devis permet d'estimer le montant de cette dépense à 7 920 € H.T. (9 504 € T.T.C.).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **SOLLICITER** le fond de concours auprès de la CCFL pour la réalisation des travaux de remplacement de deux aérothermes à la salle des fêtes Victor Dehaïne ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

